

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 21/12/2018 Affiché le

ID: 029-200067247-20181218-2018\_173-DE

### DEPARTEMENT DU FINISTERE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du conseil communautaire du Mardi 18 décembre 2018.

Le Mardi 18 décembre 2018 à 18h00, s'est tenue, dans la salle municipale, au Cloitre-Pleyben, une séance du conseil communautaire pour lequel les conseillers ont été légalement convoqués par courrier affranchi en date du 13 décembre 2018.

A l'ouverture de la séance, sur demande de la Présidente, les conseillers communautaires attestent à l'unanimité avoir reçu à leur domicile le pli contenant la convocation et la note synthétique de ce conseil communautaire.

## • Etaient présent(e)s

CAST: M. Jacques GOUEROU, Mme Danielle CARIOU, M. Roger MAUGUEN

CHATEAULIN: Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Martine FAGON (arrivée à 18h55), M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Michel QUEFFURUS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylvie MOAL, M. Alain PARC, M. Jean-Paul URIEN (arrivé à 19h35)

DINEAULT: M. Philippe BITTEL, M. Michel CADIOU, Mme Hélène POULIQUEN

GOUEZEC: Mme Cécile NAY, M. Rémi MOAL LANNEDERN: M. Georges POULIQUEN

LE CLOITRE-PLEYBEN: Mme Dominique BILIRIT

LENNON: M. Ronan JEZEQUEL

PLEYBEN: M. Jean LE DU, Mme Annie LE VAILLANT, M. Patrice PERSON, M. Paul GLEVAREC, M. Pascal

CAM

PLOEVEN: M. Didier PLANTE

PLOMODIERN: M. Claude BELLIN, M. Jean-François BIDEAU, Mme Anne-Marie BOUCHER, Mme Annick

MARCHADOUR

PLONEVEZ-PORZAY: M. Paul DIVANAC'H, M. Michel POULIQUEN, Mme Sylviane PENNANEAC'H

PORT-LAUNAY: M. Michel CARO SAINT-COULITZ: M. Gilles SALAUN

SAINT-NIC: Mme Christine LELIEVRE, Mme Annie KERHASCOET

SAINT-SEGAL: M. André LE GALL, M. Armel LORCY

TREGARVAN: M. Jean-Claude FEREZOU

#### Procurations

CHATEAULIN: M. Jean-Pierre JUGUET a donné procuration à Mme Sylvie MOAL M. Jean-Paul URIEN a donné procuration à Mme Martine FAGON jusqu'à 19h35 LENNON: M. Jean-Luc VIGOUROUX a donné procuration à M. Ronan JEZEQUEL LOTHEY: Mme. Catherine LEPORCQ a donné procuration à Mme Cécile NAY

PLEYBEN: Mme Nathalie POULIQUEN a donné procuration à Mme Annie LE VAILLANT

#### Absence

Néant

# Secrétaire de séance

PLEYBEN: M. Patrice PERSON

#### Assistaient également à la réunion

M. Yann BOTHOREL, Directeur général des services Mme Géraldine GOULESCO, chargée d'accueil et de secrétariat

# N°2018-173 : TARIFS DES SERVICES « ENFANCE JEUNESSE » -ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 21/12/2018 Affiché le

ID: 029-200067247-20181218-2018\_173-DE

Rapporteur: Mme BILIRIT Dominique

Il vous est proposé les tarifs suivants des services « enfance-jeunesse » pour l'année 2019 :

### TARIFS ALSH

Quotient familial	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas
0 à 630	7€	3 €	4 €
631 à 840	9 €	4,5 €	7,5 €
841 à 1050	12 €	6€	9€
1051 à 1680	14 €	7 €	10 €
> 1680	16 €	8 €	11 €

#### Garderie:

le matin et l'après-midi durant les mercredis, les petites et grandes vacances : 1 € Ou sinon de 7h à 8h30 : 1 € et à partir de 17h30 jusqu'à la fermeture de l'ALSH : 1 €

Forfait pour garderie au-delà de l'heure de fermeture de l'ALSH : 4 €/enfant

En cas d'accueil (selon les capacités autorisées) pendant les vacances scolaires d'enfants résidant dans une commune extérieure à la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, une facturation au prix coûtant (reste à charge par enfant et par heure) sera appliquée, uniquement après signature d'une convention entre la commune et la C.C.P.C.P.

# TARIFS DU DISPOSITIF « TICKET LOISIRS »

Communes de la C.C.P.C.P: 2 € le ticket

Communes extérieures à la C.C.P.C.P: 2,60 € le ticket

Contribution de la CCPCP versée aux associations concernées : 1,55 € / séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 21/12/2018 Affiché le

# TARIFS DE LOCATION MINI-BUS PLEY ID: 029-200067247-20181218-2018\_173-DE

0,15 € / km

# Il vous est proposé:

- D'appliquer les tarifs ci-dessus pour les services concernés pour l'année 2019 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document, convention se rapportant à l'application de ces tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au Cloitre-Pleyben, le 18 décembre 2018

La Présidente,

Gaëlle NICOLAS